

CONVOCAATION

Madame, Monsieur,

Conformément aux articles 28 et suivants, des statuts de la FLNS, nous avons l'honneur de vous inviter par la présente à

L'ASSEMBLÉE GENERALE ORDINAIRE 2017

qui aura lieu le **samedi 11 novembre 2017 à 10.30h** au **Centre Culturel Eschweiler**, Kraiz 1, L-9651 Eschweiler (Commune de Wiltz).

Après les mots de bienvenue par M. Serge JACOBY, Président du CNW, ainsi que par un représentant de la Commune de Wiltz, l'assemblée générale ordinaire de la FLNS se déroulera selon l'ordre du jour ci-dessous:

ORDRE DU JOUR:

1. Appel des délégués et vérification de leurs pouvoirs
2. Allocution de M. Marco Stacchiotti, Président de la FLNS
3. Approbation du rapport de l'A.G. 2016
4. Présentation du rapport d'activité par la Secrétaire générale Mme. Christiane Meynen
5. Discussion des rapports des différentes branches d'activité
6. Présentation du rapport du Trésorier M. Jean-Louis Beckers
7. Rapport du Conseil de surveillance
8. Décharge au Conseil d'administration
9. Désignation de l'organisateur de l'Assemblée générale ordinaire 2018
10. Fixation des cotisations
11. Examen et discussion des interpellations présentées dans les délais.
12. Remise des médailles de reconnaissance et d'honneur de la FLNS
13. Présentation en images de la saison 2016/2017

Veuillez prendre note

- qu'aux termes de l'article 33 des statuts

a) chaque société affiliée à la FLNS peut se faire représenter par un maximum de trois délégués dont un a le droit de vote;

Les noms des délégués doivent parvenir à la FLNS, 3, route d'Arlon L-8009 Strassen, **jusqu'au 8 novembre 2017** (Fax: 42 91 14 / E-mail: flns@flns.lu), signée par le Président et le Secrétaire du club (**prière d'utiliser le formulaire afférent en annexe de l'invitation**);

b) le délégué ayant le droit de vote doit être porteur **d'une procuration** de sa société, dûment signée par le Président et le Secrétaire, à déposer entre les mains du Secrétaire général de la FLNS avant l'A.G.;

c) chaque société dispose d'une voix principale et d'un nombre proportionnel de voix supplémentaires;

d) chaque membre individuel dispose d'une voix;

e) le cumul des procurations par un seul titulaire est interdit;

- que les qualités de délégué et de membre du Conseil d'administration sont incompatibles;
- que seuls les membres individuels majeurs ont droit de vote;
- que **les interpellations** doivent parvenir à la FLNS, 3, route d'Arlon L-8009 Strassen, **huit (8) jours** avant l'ouverture de l'assemblée générale, soit pour le **3 novembre 2017 à 16 heures**, au plus tard pour être prises en considération;
- que les travaux de l'Assemblée générale sont publics mais que seuls les délégués officiels des clubs et les membres individuels majeurs ont le droit de parole.

Les candidatures à l'organisation de l'**Assemblée générale ordinaire 2018** doivent parvenir à la FLNS, 3, route d'Arlon L-8009 Strassen, **jusqu'au 11 novembre 2017** (Fax: 42 91 14 / E-mail: flns@flns.lu).

Pour clôturer l'Assemblée générale, les participants sont invités à une réception offerte, dans la même salle, par l'Administration Communale de la Ville de Wiltz.

Veillez croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos sentiments sportifs les meilleurs.

Le Président
Marco STACCHIOTTI

La Secrétaire générale
Christiane MEYNEN

Annexes :

1. Formulaire des délégués
2. Menu du déjeuner
3. Rapport de l'AG 2016

